Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (2000)

Vorwort: 2000, l'année des solutions novatrices et d'une détermination croissante

Autor: Grossrieder, Paul

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2000, L'ANNÉE DES SOLUTIONS NOVATRICES ET D'UNE DÉTERMINATION CROISSANTE

L'année 1999 avait été exceptionnelle dans presque tous les domaines d'activité du CICR. Les budgets et les contributions des donateurs avaient atteint des niveaux records qui, toutefois, ont été dépassés en 2000, la situation ne s'étant guère améliorée dans le monde. Le CICR est intervenu dans plus de 60 contextes, dont 25 conflits armés caractérisés par des combats fréquents, un certain nombre de conflits latents menaçant d'éclater à tout moment, et de nombreux foyers de tensions et de troubles. Si certains conflits se sont apaisés, d'autres les ont rapidement remplacés, et les chiffres relatifs à la guerre et à d'autres situations de violence ont relativement peu évolué à travers le monde. Les besoins en aide humanitaire sont restés immenses et, de nombreuses opérations perdurant, ont même eu tendance à augmenter.

Plus de cinq millions de personnes déplacées par les conflits ont bénéficié d'une assistance du CICR dans 50 situations différentes. Il est souvent difficile d'établir une distinction entre les personnes déplacées et la population locale, qui souffre tout autant des conséquences des conflits. Aussi le CICR s'est-il efforcé de répondre aux besoins de ces deux groupes, en accordant une attention toute particulière aux épreuves que vivent les femmes confrontées à de telles situations.

Le budget du CICR pour l'an 2000 a dépassé un milliard de francs suisses (près de 600 millions de dollars US), ce qui témoigne de la violence qui a sévi dans le monde. Aucune amélioration tangible n'a été constatée en Afrique, où le CICR est intervenu dans 20 situations de violence, dont onze marquées par des affrontements quasi quotidiens. Certaines de ces situations se sont détériorées et étendues aux pays voisins. La guerre en Angola a eu des répercussions sur la Namibie et la Zambie, celle de la Sierra Leone a touché la République de Guinée et le Libéria. D'autres conflits, comme ceux du Soudan et de la Somalie, semblent s'éterniser. Des accords de paix, en République démocratique du Congo et au Burundi par exemple, n'ont pas été respectés. De nouveaux foyers de tension ont surgi dans des pays comme la Côte d'Ivoire et le Zimbabwe.

La situation en Asie et dans le Pacifique a nécessité 25 opérations, dont dix se sont déroulées dans des contextes caractérisés par des combats réguliers de grande ampleur. Certains conflits ont gagné en intensité ou se sont étendus aux régions et pays voisins, comme en Asie du Sud-Est, aux Philippines, dans les Moluques, au Timor occidental, au Népal et en Asie centrale. D'autres, comme la guerre en Afghanistan, se sont encore enlisés. De nouvelles zones de troubles sont apparues en Mélanésie et ailleurs, tandis que les efforts de paix déployés au Jammu-et-Cachemire, au Myanmar et en Indonésie n'ont pas donné les résultats escomptés.

En Amérique latine, la situation s'est gravement dégradée en Colombie malgré les nombreuses rencontres entre les différentes parties au conflit, et les pays voisins en ont subi le contrecoup.

Le CICR a mené 16 opérations en Europe, dont quatre dans le cadre de conflits marqués par des affrontements réguliers. La paix est demeurée fragile dans différentes situations. Les conflits persistants dans le Caucase ont eu des répercussions sur les pays voisins, ce qui a rendu plus difficile encore la recherche de solutions. Dans les Balkans, la présence des forces internationales est toujours nécessaire pour préserver le processus de paix.

Au Proche et au Moyen-Orient, les tensions sont restées vives et les accrochages entre Israéliens et Palestiniens ont repris fin septembre. La situation en Irak est toujours dans l'impasse.

Le CICR a continué à faire face à ces défis humanitaires, tout en poursuivant le processus de changement interne qui a débuté avec le projet *Avenir*. Il s'agit, dans ce cadre, de réfléchir à de nouvelles orientations stratégiques, de tirer parti des enseignements du passé, de rationaliser la structure de l'institution et de développer un réseau de contacts au sein de la société civile, en particulier dans les milieux économiques, les groupes de réflexion et les organisations non gouvernementales.

Le CICR est la principale institution de référence en matière d'interprétation, d'élaboration et de promotion du droit international humanitaire. Au cours de la période considérée, il a rempli ce rôle de multiples façons. Il a notamment organisé deux grandes réunions d'experts, l'une relative aux biens culturels et l'autre aux débris de guerre explosifs. La recherche sur le droit international coutumier a été poursuivie et l'évolution de la situation en matière de droits de l'homme a fait l'objet d'une attention particulière. Le CICR a en outre assuré le suivi du traité d'Ottawa, en encourageant les États qui ne sont pas encore parties à cet instrument à y adhérer, et il a continué son action de diffusion du droit humanitaire auprès de groupes spécialisés comme les diplomates et les universitaires. Par le biais de ces activités, le CICR a rappelé aux États les obligations qui leur incombent en application du droit humanitaire. Il s'est assuré que cette branche du droit était bien comprise, et il a clarifié les liens entre le droit humanitaire et les droits de l'homme.

Dans le domaine de la communication, les efforts déployés pour promouvoir le droit humanitaire auprès des forces armées et dans les milieux universitaires ont été couronnés d'un certain succès, mais beaucoup reste à faire pour atteindre les dirigeants, les décideurs, les milices et d'autres acteurs non étatiques. En faisant des jeunes l'une de cibles de ses efforts de diffusion, le CICR a démontré sa foi en la nouvelle génération. Ce changement aura un impact pour les années à venir. Le CICR estime en effet que la violence et le droit de la guerre n'intéressent pas uniquement les forces armées, bien qu'il soit important de les sensibiliser au droit humanitaire. L'institution a en outre coopéré avec l'université de Harvard pour analyser les données collectées dans le cadre de la consultation mondiale sur les victimes de la guerre. Enfin, il a amélioré l'impact de ses activités de communication à travers une stratégie intégrée de production et de marketing.

Les relations avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont constitué, tout au long de l'année, un élément essentiel de l'action du CICR. Nombreux ont été les exemples d'opérations qui ont reposé sur les volontaires et les structures des Sociétés nationales, et à travers lesquelles le CICR a pu, en retour,

apporter un soutien au développement des Sociétés et au renforcement de leurs capacités opérationnelles.

Les Sociétés nationales ont en outre participé, comme les gouvernements, aux intenses consultations qui ont eu lieu, en 2000, au sujet de l'adoption d'un emblème protecteur additionnel, en plus de la croix rouge et du croissant rouge. Un tel emblème permettrait d'admettre au sein du Mouvement des Sociétés qui ne souhaitent pas utiliser la croix rouge ou le croissant rouge, et d'assurer une protection dans des conflits où les emblèmes existants pourraient être mal compris. Le CICR a joué un rôle directeur dans ces efforts internationaux et, avec la Fédération, s'est prononcé pour la création d'un emblème additionnel, par le biais de l'adoption d'un troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève. C'était un défi qui exigeait, tout à la fois, de la détermination et des solutions innovantes. L'ajournement de la Conférence diplomatique des États qui, prévue en octobre, était appelée à adopter l'emblème additionnel, a provoqué une grande déception. Néanmoins, le CICR et les autres composantes du Mouvement sont toujours déterminés à résoudre les problèmes d'adhésion et de protection.

Fort heureusement, le CICR a reçu la quasi-totalité du financement global dont il avait besoin pour satisfaire aux exigences opérationnelles et autres. Le soutien important qui s'était révélé nécessaire en 1999 n'a pas eu d'impact négatif sur l'engagement des donateurs : en fait, les contributions n'ont jamais été aussi élevées. Les budgets du CICR – siège et terrain – ont atteint le montant exceptionnel de 1 088,8 millions de francs suisses et le taux de réalisation des opérations a été de 89 %, un nouveau record. Il a fallu toutefois emprunter des fonds supplémentaires pour compenser les problèmes de trésorerie et le bas niveau des réserves, et l'exercice s'est soldé par un déficit de 29 millions de francs suisses. Néanmoins, le message était clair. Les besoins se sont accrus, les contributions des donateurs ont suivi, et le CICR a pu maintenir un taux élevé d'activité.

Cette situation a naturellement soulevé de sérieuses questions, en particulier celle du maintien d'un tel volume d'opérations. L'accent qui a été mis sur la définition des priorités et la coopération accrue avec d'autres organisations se sont révélés utiles à cet égard. Un tournant a été atteint en juin 2000 dans les relations avec le HCR*, lorsque le haut commissaire et le président du CICR se sont entretenus des questions de coordination. Au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la coordination entre le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales a été mieux définie et renforcée, sur la base de l'Accord de Séville. Le concept des projets délégués est devenu un élément dynamique des activités internationales menées par les Sociétés nationales sur le terrain, en complément de l'action du CICR. Toutes ces initiatives devront être développées si les conflits qui sévissent actuellement dans le monde ne perdent pas de leur intensité.

Le CICR a poursuivi ses réformes internes – ce qui a lui permis de faire face à la montée des besoins –, et il a continué à évaluer et à examiner son approche de l'action humanitaire. Le processus *Avenir*, lancé en 1998 et destiné à modifier le fonctionnement interne et la culture de gestion, a été consolidé au cours de la période considérée. Une définition plus claire du rôle de la direction et de ses relations avec le président et l'Assemblée du CICR avait déjà été élaborée. La création, en 2000, du Comité de diplomatie humanitaire a constitué une nouvelle étape majeure, qui a contribué à renforcer la cohérence des activités du CICR. En accentuant la coopération latérale et définissant plus clairement les directives institutionnelles, le Comité a garanti une plus grande cohérence, à Genève et sur le terrain. Le *Planning for results* (planification en vue des résultats) et les évaluations qui s'y rapportent ont eu un impact accru en 2000, première année pleine de mise en œuvre du processus.

Dans le domaine des finances et de l'administration, 2000 a été, pour l'essentiel, une période de stabilisation, après les changements majeurs engendrés par le projet *Avenir*. Sur le plan des ressources humaines, l'engagement et le professionnalisme des collaborateurs du CICR sont primordiaux pour assurer le succès de l'institution ; de nouvelles mesures ont donc été prises pour les maintenir. Plusieurs facteurs ont contribué à améliorer la situation : la transparence dans la gestion du personnel, la nouvelle structure de rémunération et l'harmonisation des principes régissant l'emploi des différentes catégories de personnel, dont les expatriés. La décentralisation du recrutement et la poursuite de l'internationalisation ont remédié à certains problèmes d'effectifs qui s'étaient posés l'année précédente, mais la pénurie de personnel expatrié a continué de soulever des difficultés. Tout en reconnaissant l'immense professionnalisme des collaborateurs de l'institution, la direction a adopté une politique spécifique de renforcement et de diversification des compétences professionnelles. Dans le cadre des efforts engagés pour mieux rendre compte de l'emploi des fonds aux donateurs, un système amélioré de gestion de l'information a été mis en place au siège, à Genève. Il couvre les finances, les ressources humaines, la logistique et la collecte de fonds.

Le présent rapport passe en revue l'ensemble des activités menées par le CICR en 2000, ainsi que les nombreux problèmes auxquels l'institution a été confrontée dans l'accomplissement de sa mission. L'un des points forts du CICR réside dans sa flexibilité et sa volonté de susciter un débat interne sur la manière dont son rôle devrait évoluer. Tandis que le CICR s'adapte à la nature mouvante des conflits et aux besoins des victimes, ses activités fondamentales de protection, d'assistance et d'action préventive restent constantes. Fidèle à ses principes fondamentaux, et à travers ce processus de changement, le CICR aborde le XXIe siècle en réaffirmant sa volonté d'améliorer les moyens de prévenir ou d'alléger les souffrances causées par la guerre.

Paul Grossrieder
Directeur général

* HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Aider les victimes de conflits en

F. Pagetti/CICR

s'assurant que les détenus sont traités décemment

J.-P. Di Silvestro/CICR

rétablissant le contact entre les membres de familles dispersées par la guerre

B. Heger/CICR

garantissant la protection et le respect des civils

B. Heger/CICR

diffusant les valeurs humanitaires et le droit de la guerre

T. Mayer/CICR

renforçant la coopération avec les Sociétés nationales sur le terrain

garantissant l'accès à l'eau potable et améliorant les conditions d'hygiène

J.-P. Di Silvestro/CICR

fournissant des secours de première nécessité et rétablissant l'autosuffisance

A. Williamson/CICR

assurant des services médicaux essentiels

P. Spoerri/CICR

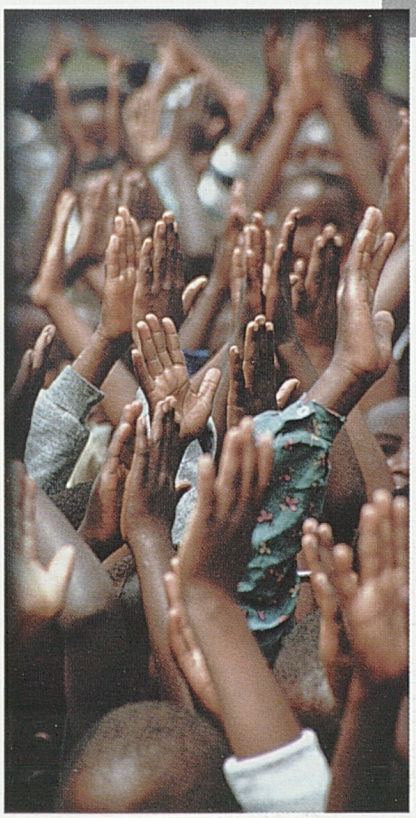

U. Meissner/CICR

harmonisant l'action humanitaire au sein de la communauté internationale

évaluant les résultats pour améliorer la performance

U. Meissner/CICR